

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-09.250-0010399.2024.002			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom BREIZH'COOL (SARL) Adresse 5, avenue du Chevré 35690 Acigné Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité CERTIPAQ BIO (FR-BIO-09) Adresse 77 impasse Jean-Mouillade , 85000, La Roche-sur-Yon Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 15 octobre 2024 11:27:07 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu La Roche-sur-Yon (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 15/10/2024 au 31/03/2026			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Bière		Biologique
	Boisson alcoolisée distillée : Gins		Biologique
	Boisson alcoolisée distillée : Liqueurs		Biologique
	Boisson alcoolisée distillée : Pastis		Biologique
	Boisson alcoolisée distillée : Rhums ambrés		Biologique
	Boisson alcoolisée distillée : Rhums blancs		Biologique
	Boisson alcoolisée distillée : Triple sec		Biologique
	Boisson alcoolisée distillée : Vodka		Biologique
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
Préparation	Distillerie	• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation		COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation		https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf	
II.9 Autres informations			